

## Avis public



### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**4901-4903, avenue Van Horne**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 12 janvier 2015, à 19 h, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé aux 4901-4903, avenue Van Horne.

Cette dérogation mineure concerne l'article 40 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, et permettrait d'autoriser une opération cadastrale visant à diviser l'immeuble situé aux 4901-4903, avenue Van Horne en deux propriétés distinctes avec un taux d'implantation minimal de 26% au lieu du 35 % minimal prescrit.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 17 décembre 2014.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate